

# STAGE FÉDÉRAL : MILITER À SUD ÉDUCATION DU 22 AU 24 JANVIER 2020 À PARIS

Ce stage est ouvert à tous les adhérent-e-s de Sud Education. Il doit permettre aux camarades de maîtriser tous les outils qui nous permettent de défendre au quotidien les droits des collègues et d'animer la vie syndicale sur nos lieux de travail. C'est aussi un moment d'échange et de partage de nos pratiques syndicales.

## AU PROGRAMME ...

### • Jour 1 - Le 22 Janvier •

de 9h30 à 17h au local fédéral (31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris)

Accueil à partir de 9h30.

10h à 12h

**Un syndicalisme interprofessionnel** : avec une plénière suivie d'un débat concernant l'interpro

14h à 17h

**Comment agir syndicalement sur son lieu de travail?**

Les stagiaires seront séparé-e-s en 2 groupes (un groupe 1er degré et un groupe pour le second degré).

Dans chacun des groupes on parlera des droits syndicaux, de la représentation dans les instances, des pratiques d'adhésion, des moments qui ponctuent les années scolaires (DHG, carte scolaire, affectation...), de la construction de luttes collectives.

### • Jour 3 - Le 24 Janvier •

9h30 à 12h

**Introduction juridique et défendre les collègues**

Les stagiaires seront séparé-e-s en plusieurs groupes qui travailleront tou-te-s de manière inter-degré sur des cas pratiques mêlant questions juridiques, contrats précaires, antihiérarchie...

13h à 15h

**Accompagner les victimes de violences sexistes et sexuelles au travail**

15h à 16h

**Bilan du stage**

### • Jour 2 - Le 23 Janvier •

de 9h à 16h30 au local fédéral (31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris)

9h à 11h30

**Pourquoi la solidarité internationale?**

Nous reviendrons sur les raisons pour lesquelles notre syndicalisme intervient sur des questions internationalistes et sur les réseaux dans lesquels Solidaires est investi.

13h à 17h

**La communication syndicale.**

**Atelier 1** : écrire un tract ou un communiqué.

**Atelier 2** : ce qu'il faut savoir pour maquetter un tract.

**Atelier 3** : Assurer la visibilité du syndicat sur les réseaux sociaux et dans la presse.

**Atelier 4** : Communiquer avec la presse.



**OUTILS MILITANTS**

# Stage syndical? C'est un droit !

**Tous les personnels, titulaires ou non-titulaires, AED, AESH, agent-e-s, enseignant-e-s ont droit à 12 jours de formation syndicale par an.**

## • Comment faire sa demande? •

« Lieu », le \*\*\*

Mme/M. le recteur  
s/c du chef d'établissement/

Ou Mme/M. l'inspecteur d'académie

Ou Mme/M. la/le président.e de l'université de ...  
s/c de la cheffe/ du chef de service (BIATSS) / de la/du directrice.teur de composante (enseignant.e.s  
et enseignant.e.s-chercheur.e.s)

Ou Mme/M. la/le directrice.teur du CROUS

Mme/M ..... (Prénom, NOM, fonction, affectation) demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'un jour / de 2 / 3 jours (selon besoin dans votre emploi du temps), en application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n° 84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer au stage de formation, qui se déroulera les \*\*\*, à \*\*\*, stage déclaré sous l'égide du CEFI-Solidaires (31 rue de la Grange aux Belles, 75010 PARIS).

Signature :

-----pour les personnels agents des départements et des régions

« Lieu », le \*\*\*

Mme/M. le Président du Conseil Général /régional  
s/c du chef d'établissement/

Ou Mme/M. l'inspecteur d'académie

Mme/M ..... (Prénom, NOM, fonction, affectation) demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'un jour / de 2 / 3 jours (selon besoin dans votre emploi du temps), en application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du Décret n° 85-552 du 22 mai 1985, en vue de participer au stage de formation, qui se déroulera les \*\*\*, à \*\*\*, stage déclaré sous l'égide du CEFI Solidaires (31 rue de la Grange aux Belles, 75010 PARIS).

Signature :

**Merci de prévenir impérativement de votre participation en vous inscrivant sur le site de SUD éducation dans la partie "dossier thématique" → "Formation syndicale" :**

**<https://www.sudeducation.org/Inscription-au-stage-Militer-a-SUD-education-du-22-au-24-janvier-a-Paris.html>**

**Demande de stage à déposer avant le 22 décembre à la hiérarchie.**

*La fédération rembourse jusqu'à 3 adhérent-e-s par syndicat. Si plus de 3 adhérent-e-s participent au stage, c'est à la charge de la structure locale. La fédération rembourse 100% des déplacements, 50€ par nuit et par personne sur présentation d'une facture d'hôtel, pas de frais de bouche.*